



MEDIAWAN

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE DU 20 AVRIL 2017

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

PARTIE I SITUATION DE LA SOCIETE	1
I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	1
1. Activités de la Société au cours de l'exercice écoulé – Evènements importants	1
1.1. Préparation du placement et de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris d'actions de préférence et de bons de souscription.....	2
1.2. Réalisation du placement des ABSAR B auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France	3
1.3. Activité opérationnelle de la Société.....	3
1.4. Activité de la Société en matière de recherche et de développement.....	4
2. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	4
2.1. Présentation des comptes.....	4
2.2. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société	4
2.3. Description des principaux risques.....	4
2.3.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du marché publicitaire.....	5
2.3.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des opérateurs de télévision payante	5
2.3.3. Risques liés à la transformation du paysage audiovisuel français	5
2.3.4. Risques liés aux délais de production et dépassement de budget des fictions télévisuelles, programmes documentaires et séries d'animation	5
2.3.5. Risques liés à la capacité du Groupe Mediawan d'acquérir et de financer des programmes et des contenus télévisuels.....	6
2.3.6. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	6
2.3.7. Risques financiers.....	6
II. PERSPECTIVES	6
1. Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	6
2. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du rapport de gestion	6
PARTIE II INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL	7
I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	7
1. Composition du capital social de Mediawan	7
2. Identité des titulaires de participations significatives	8
3. Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	8
II. ACTIONNARIAT SALARIE	10
III. AUTORISATIONS FINANCIERES	10
PARTIE III FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
I. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE.....	10
II. PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES	11
III. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.....	11
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE	11

V. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE.....	11
PARTIE IV MANDATAIRES SOCIAUX	11
I. LISTE DES MANDATS.....	11
II. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	12
1. <i>Présentation de la rémunération octroyée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé</i>	12
2. <i>Vote des actionnaires de la Société sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.</i>	12
III. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES	12
PARTIE V INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	13
I. INFORMATIONS SOCIALES.....	14
1. <i>Emploi</i>	14
2. <i>Organisation du travail</i>	14
3. <i>Relations sociales</i>	14
4. <i>Santé et sécurité</i>	14
5. <i>Formation</i>	14
6. <i>Egalité de traitement</i>	15
7. <i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail</i>	15
II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	15
1. <i>Politique générale en matière environnementale</i>	15
2. <i>Pollution</i>	15
3. <i>Economie circulaire</i>	16
3.1. <i>Prévention et gestion des déchets</i>	16
3.2. <i>Utilisation durable des ressources</i>	16
3.3. <i>Changement climatique</i>	16
3.4. <i>Protection de la biodiversité</i>	16
III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	17
1. <i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</i>	17
2. <i>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société</i>	17
3. <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>	17
4. <i>Loyauté des pratiques</i>	17
5. <i>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</i>	17
IV. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUES (SEVESO SEUIL HAUT)	17
PARTIE VI RENSEIGNEMENTS DIVERS	18
I. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS.....	18
II. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	18
III. INFORMATION SUR LES SUCCURSALES	18
IV. MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT AINSI QUE LE MONTANT DE CEUX QUI NE LE SONT PAS, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS	18
V. MONTANT DES DEPENSES SOMPTUAIRES ET DES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.	18

VI. REINTEGRATIONS DANS LES BENEFICES IMPOSABLES DE CERTAINS FRAIS GENERAUX	18
VII. MONTANT DES PRETS A MOINS DE 2 ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A DES ENTREPRISES PARTENAIRES (L. 511-6, 3 BIS, AL. 2 C. MON. FIN)	18
VIII. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE (ART. L. 462-2, I, AL. 5 C. COM).....	19
IX. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT D' ACTIONS	19
X. OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ART. L. 228-11 C. COM)	19
XI. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE.....	19
1. <i>Structure du capital</i>	19
2. <i>Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions - clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce</i>	19
3. <i>Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce</i>	19
4. <i>Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci</i>	19
5. <i>Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier</i>	20
6. <i>Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions ou à l'exercice des droits de vote</i>	20
7. <i>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, ainsi qu'à la modification des statuts de la société</i>	20
7.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ...	20
7.2. Règles applicables à la modification des statuts de la Société	21
8. <i>Pouvoirs du Directoire, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions</i>	21
9. <i>Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société</i>	22
10. <i>Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique</i>	22
PARTIE VII CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	22
PARTIE VIII PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	22

oOo

MEDIAWAN
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Capital social : 312.808,15 euros
Siège social : 16, rue Oberkampf - 75011 Paris
815 286 398 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers actionnaires,

Nous vous présentons notre rapport sur l'activité et les résultats de la société Mediawan, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 312.808,15 euros, dont le siège social est situé 16, rue Oberkampf, 75011 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 286 398 RCS Paris ("**Mediawan**" ou la "**Société**") au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société, les sociétés Grant Thornton et Mazars.

Les avis de réunion et de convocation prescrits par la loi en vue de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les délais légaux. L'avis de convocation relatif à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera en outre publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société.

Les comptes annuels, les rapports et tous les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société seront (i) mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt-et-unième jour précédant la date de tenue de l'assemblée et (ii) mis à votre disposition au siège social de la Société quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le compte de résultat, le bilan et l'annexe que nous soumettrons à votre approbation ont été établis selon les règles de présentation et les méthodes d'évaluation conformes à la réglementation en vigueur.

PARTIE I SITUATION DE LA SOCIETE

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1. Activités de la Société au cours de l'exercice écoulé – Evènements importants

La Société a été constituée en date du 15 décembre 2015 sous forme de société anonyme à directoire (le "**Directoire**") et conseil de surveillance (le "**Conseil de surveillance**") par ses trois actionnaires fondateurs : M. Pierre-Antoine Capton, M. Xavier Niel et M. Matthieu Pigasse.

La Société a été constituée dans l'objectif de réaliser, dans un délai de 24 mois à compter de l'admission aux négociations de ses Actions B (telles que définies ci-après), une opération d'acquisition(s), d'apport(s), de fusion(s), de prise(s) de participation ou toute autre opération

d'effet équivalent ou similaire impliquant la Société et une ou plusieurs autres sociétés ou autres entités juridiques, portant sur des titres financiers, et notamment des titres de capital, ou sur des actifs (le "**Rapprochement d'Entreprises**") dans le domaine des médias et du divertissement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a poursuivi son activité de recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises dans les conditions prévues par ses statuts.

1.1. Préparation du placement et de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris d'actions de préférence et de bons de souscription

Afin de lever les fonds nécessaires à la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société a engagé au début de l'année 2016 divers travaux préparatoires en vue de :

- la réalisation d'un placement privé de titres financiers à émettre par la Société, en France et hors de France, auprès de certains investisseurs qualifiés ; et
- l'admission des titres financiers précités aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris.

Dans ce cadre, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a été convoquée en date du 7 avril 2016 afin d'adopter plusieurs décisions liées à la structure de gouvernance de la Société, à l'adaptation des statuts de la Société aux règles imposées par l'admission aux négociations de ses titres financiers sur un marché réglementé et à la mise en œuvre de plusieurs augmentations de capital.

En particulier, l'assemblée Générale Mixte a décidé et délégué au Directoire le pouvoir de procéder à :

- l'émission d'actions de préférence stipulées rachetables (les "**Actions B**" ou "**Actions de Préférence B**") assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un "**BSAR B**" et, ensemble avec chaque Action B, une "**ABSAR B**") à émettre au profit d'investisseurs qualifiés ; et
- la création (i) d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un "**BSAR A**" et, ensemble avec chaque action ordinaire, une "**ABSAR A**") au profit des actionnaires fondateurs de la Société agissant au travers d'entités affiliées et (ii) d'actions de préférence (les "**Actions A**" ou "**Actions de Préférence A**") par conversion de la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société au résultat de l'émission des ABSAR A.

A la suite de la tenue de l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, la Société a publié un prospectus sous la forme d'un document unique visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 11 avril 2016 sous le numéro 16-132 (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris :

- des Actions B,
- des BSAR B, et
- des actions ordinaires de la Société susceptibles de résulter de (i) la conversion automatique des Actions A et d'Actions B en cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises et (ii) l'exercice des BSAR A et des BSAR B, étant rappelé que les BSAR A et les BSAR B sont devenus exerçables à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises par

l'acquisition de la société Groupe AB par la Société (tel que cela est décrit à la section II.2 ci-après), intervenue le 31 mars 2017, et ce pour une durée de cinq ans.

L'admission aux négociations des Actions B, des BSAR B ainsi que des actions ordinaires de la Société visées au paragraphe ci-dessus a été autorisée par une décision du conseil d'administration d'Euronext S.A. en date du 11 avril 2016.

1.2. Réalisation du placement des ABSAR B auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France

Par un communiqué publié le 12 avril 2016, la Société a annoncé l'ouverture du placement des ABSAR B en France et hors de France, en ce compris aux Etats-Unis, auprès d'investisseurs qualifiés investissant habituellement dans le domaine des médias ou du divertissement et/ou d'investisseurs qualifiés réunissant au moins deux des trois critères suivants, à savoir (i) un total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros, (ii) un chiffre d'affaires net ou des recettes nettes égaux(les) ou supérieur(e)s à 40 millions d'euros, et/ou (iii) des capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Par un communiqué publié le 20 avril 2016, la Société a annoncé le succès du placement des ABSAR B pour un montant total de 250.000.000 d'euros, ainsi que la clôture le même jour dudit placement. Dès sa clôture, sur la base des indications d'intérêts reçues au cours de la période de placement et conformément aux décisions de l'assemblée générale mixte et aux pouvoirs qui lui ont été délégués par celle-ci, le Directoire de la Société s'est réuni en date du 20 avril 2016 afin de procéder :

- à l'émission d'un nombre de 25.000.000 d'ABSAR B au profit d'investisseurs qualifiés réunissant les caractéristiques visées ci-avant, à un prix de souscription unitaire de 10,00 euros représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250.000 euros et d'un montant total de 250.000.000 d'euros, prime d'émission incluse ; et
- à l'émission d'un nombre de 594.315 ABSAR A au profit des trois actionnaires fondateurs de la Société, à un prix de souscription unitaire de 10,00 euros, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.943,15 euros et d'un montant total de 5.943.150 euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison des ABSAR B est intervenu le 22 avril 2016. A cette date, les BSAR B ont été détachés des Actions B et la négociation des Actions B et des BSAR B sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris s'est ouverte.

Simultanément à ce qui précède, le 22 avril 2016, les BSAR A ont été détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société ont été converties en Actions A.

1.3. Activité opérationnelle de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et consécutivement à la réalisation du placement privé international des ABSAR B et de l'admission des Actions B et des BSAR B aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris, l'activité de la Société s'est concentrée sur la recherche et l'identification d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises.

1.4. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et développement.

2. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

2.1. Présentation des comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a poursuivi son activité de recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises dans les conditions prévues par ses statuts.

Le 22 avril 2016, la Société a levé, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Au 31 décembre 2016, le total bilan s'élève à 251.402.314 euros, et le total de l'actif immobilisé à 53.169 euros.

La trésorerie s'élève à 250.664.393 euros, dont 250.000.000 d'euros obtenus par la Société lors de son admission en bourse qui figuraient, au 31 décembre 2016, sur un compte de dépôt garanti.

Le total des capitaux propres s'élève à 244.296.162 euros, dont 312.808 euros de capital social et 244.633.820 euros de primes liées à l'augmentation de capital nettes des frais liés à cette opération.

Le total des dettes d'exploitation s'élève à 7.106.151 euros, dont 6.825.750 euros de provisions pour factures non parvenues principalement liées aux honoraires engagés sur l'opération d'augmentation de capital.

2.2. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Aucun chiffre d'affaires n'a été généré sur l'exercice 2016, comme pour l'exercice 2015.

Le total des charges sur cet exercice s'élève à 638.910 euros contre 11.556 euros sur l'exercice 2015, correspondant essentiellement aux honoraires payés pour la gestion de la Société et la recherche de cibles.

Le résultat d'exploitation s'élève à (638.909) euros contre (11.556) euros sur l'exercice 2015.

Le résultat net s'élève à (638.909) euros contre (11.556) euros sur l'exercice 2015.

2.3. Description des principaux risques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons, dans la présente section, les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Les risques encourus par la Société sont les risques présentés dans la seconde partie de la section intitulée "*Risk Factors*" du Prospectus, ainsi que ceux identifiés aux sections 2.3.1 à 2.3.7 ci-dessous.

Les risques identifiés dans la section susvisée du Prospectus ainsi que ci-dessous sont, à la date du présent rapport, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société elle-même et sur le groupe tel qu'il résulte du

Rapprochement d'Entreprises dont la réalisation est intervenue le 31 mars 2017 entre la Société et Groupe AB (La Société et Groupe AB étant désignées ci-après comme le "**Groupe Mediawan**"), ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société attire l'attention des actionnaires sur le fait que les risques et incertitudes présentés dans la section susvisée du Prospectus ainsi qu'aux sections 2.3.1 à 2.3.7 ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société et, le cas échéant, le Groupe Mediawan devront faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant, à la date du présent rapport, significatifs pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société et plus généralement le Groupe Mediawan, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.3.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du marché publicitaire

Une partie importante du chiffre d'affaires de Groupe AB est issue de la commercialisation d'espaces publicitaires ou d'écrans de publicité auprès des annonceurs. L'évolution de ces revenus dépend notamment (i) de l'évolution du marché publicitaire, cyclique, volatile et fortement corrélé à la conjoncture économique, (ii) des arbitrages que les annonceurs entre les différents médias (télévision, radio, internet, mobile et presse) et (iii) de l'audience des chaînes. Groupe AB et indirectement, la Société sont donc exposées à un risque pouvant résulter de l'évolution de ces paramètres.

2.3.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des opérateurs de télévision payante

Une part importante des revenus de l'activité édition chaîne et digital de Groupe AB est générée par les redevances provenant des contrats passés entre Groupe AB et les principaux opérateurs de télévision payante français pour la distribution des chaînes éditées par Groupe AB. Le renouvellement et les termes de ces contrats dépendent notamment de la stratégie adoptée par ces opérateurs concernant leur offre de télévision payante.

2.3.3. Risques liés à la transformation du paysage audiovisuel français

En France, les chaînes de télévision représentent une des principales sources de financement et de débouchés pour la commercialisation des œuvres de fiction, de documentaire et d'animation. C'est pourquoi les modifications du paysage audiovisuel peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de Groupe AB, ce qui pourrait avoir indirectement un impact pour la Société. La baisse des achats de fictions et documentaires français au profit des émissions de flux (jeux, variétés, télé-réalité) et des séries américaines pourrait pénaliser de manière significative le développement de l'activité de production télévisuelle en France.

2.3.4. Risques liés aux délais de production et dépassement de budget des fictions télévisuelles, programmes documentaires et séries d'animation

En France, les financements préalables couvrent habituellement l'intégralité du budget de production. Du fait de ce modèle économique, la maîtrise des coûts de production est essentielle à la préservation de l'équilibre financier de l'activité.

2.3.5. Risques liés à la capacité du Groupe Mediawan d'acquérir et de financer des programmes et des contenus télévisuels

Les revenus de l'activité de distribution sont générés par la commercialisation des programmes du catalogue de Groupe AB. Ce catalogue est constitué d'une part des contenus produits par Groupe AB elle-même et également par les acquisitions de contenus réalisées par Groupe AB. Le groupe doit faire face à une concurrence importante dans l'acquisition de droits et certaines acquisitions peuvent nécessiter d'importants investissements préalablement au début de leur commercialisation.

2.3.6. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès de Groupe AB et indirectement, de la Société, est lié à la qualité de ses équipes éditoriales, créatives et commerciales, mais aussi de son équipe dirigeante. Le succès futur de Groupe AB et indirectement de la Société dépend, entre autres, de sa capacité à retenir et motiver ses collaborateurs clés sans que Groupe AB ne puisse toutefois systématiquement le garantir. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait à ce titre avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Parallèlement, le succès du Groupe Mediawan, notamment par ses opportunités futures de croissance externe, est également dépendant de son équipe dirigeante, en ce compris notamment, Messieurs Pierre-Antoine Capton, Monsieur Xavier Niel et Monsieur Matthieu Pigasse.

2.3.7. Risques financiers

Groupe AB et la Société sont exposés aux risques de crédit et/ou de contrepartie, de défaillance des clients, de dépendance vis-à-vis des clients ou encore aux risques de marché (risque de taux, risque de change notamment).

II. PERSPECTIVES

1. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plate-forme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

2. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du rapport de gestion

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2017, une promesse d'achat (la "**Promesse d'Achat**") a été signée par Mediawan et acceptée, en tant que promesse seulement, par les détenteurs directs et indirects de 100% du capital social de la société Groupe AB.

Ladite Promesse d'Achat portait sur l'acquisition par Mediawan de 100% du capital social et des droits de vote de Groupe AB, directement et indirectement (en ce compris via l'acquisition des titres d'une société holding détenant 8,55% de Groupe AB).

L'exercice de la Promesse d'Achat par l'associé majoritaire de Groupe AB était subordonné à la réalisation de conditions d'exercice, parmi lesquelles figurait notamment l'approbation de

l'acquisition de Groupe AB en tant que projet de Rapprochement d'Entreprises par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions de catégorie B.

Par ses décisions en date 13 mars 2017, les actionnaires de la Société titulaires d'actions de catégorie B réunis en assemblée spéciale ont approuvé l'acquisition de Groupe AB par la Société avec une majorité de vote de 82.24% des actionnaires présents ou représentés lors de l'assemblée spéciale.

La réalisation définitive de l'acquisition de Groupe AB par la Société est intervenue le 31 mars 2017. Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB, d'environ 274 M€, a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres, suite au déblocage du montant de 250M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan le 21 avril 2016.

Conformément aux statuts de Mediawan, à la suite de la réalisation définitive de l'acquisition de Groupe AB par la Société, les actions de catégories A et B (à l'exception de celles faisant l'objet d'un rachat dans les conditions prévues par les statuts de la Société) composant le capital social de Mediawan ont été converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires de Mediawan, et les bons de souscription d'actions ordinaires émis lors de l'introduction en bourse sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017.

PARTIE II INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

1. Composition du capital social de Mediawan

A la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, le capital social de la Société était composé comme suit :

	ACTIONS A	ACTIONS B	TOTAL
NOMBRE D'ACTIONNAIRES	6.280.815	25.000.000	31.280.815
NOMBRE DE DROITS DE VOTE	6.280.815	25.000.000	31.280.815

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est composé comme suit :

	ACTIONS ORDINAIRES	ACTIONS B*	TOTAL
NOMBRE D'ACTIONNAIRES	27.461.807	3.819.008	31.280.815
NOMBRE DE DROITS DE VOTE	27.461.807	3.819.008	31.280.815

* les Actions B existant à la date du présent rapport ont vocation soit (i) à faire l'objet d'un rachat par la Société dans les conditions prévues par les statuts de la Société, soit (ii) à faire l'objet d'une conversion en actions ordinaires de la Société, pour le cas où les titulaires d'Actions B cesseraient de remplir les conditions prévues en vue de leur rachat par la Société avant la date de rachat.

2. Identité des titulaires de participations significatives

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13, nous vous présentons, ci-dessous et compte tenu des informations reçues par la Société à la date du présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

ACTIONNAIRE	POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DES DROITS DE VOTE
Sycomore Asset Management	17,58 %	17,58 %
Amiral Gestion	10,49 %	10,49 %
MACSF Epargne Retraite	7,99 %	7,99 %
Pelham Long/Short Master Fund Ltd	7,91 %	7,91 %
Blue Mountain Capital Management LLC	7,91 %	7,91 %
TD Asset Management Inc	7,91%	7,91%
Groupe Troisième Œil	6,69 %	6,69 %
NJJ Presse	6,69 %	6,69 %
Les Nouvelles Editions Indépendantes	6,69 %	6,69 %
JP Morgan Securities plc	5,99 %	5,99 %
JP Morgan GT Corporation	4,60 %	4,60 %
Schelcher Prince Gestion	3,62 %	3,62 %
The Goldman Sachs Group Inc	1,60 %	1,60 %

3. Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et de participation ont été opérées auprès de la Société et de l'Autorité des marchés financiers :

- Le 25 avril 2016, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 17,58% du capital et des droits de vote de la Société ;

- Le 27 avril 2016, la société Pelham Long/Short Master Fund Ltd a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 27 avril 2016, la société Blue Mountain Capital Management LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,99% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 6,39% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société TD Asset Management Inc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 29 avril 2016, par le biais de trois déclarations de participation distinctes, les sociétés Groupe Troisième OEil, NJJ Presse et Les Nouvelles Editions Indépendantes ont chacune déclaré détenir, au 22 avril 2016, 6,69% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 3 mai 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 28 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 9,17% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 2 septembre 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse le 1^{er} septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,62% du capital et des droits de vote de la société ;
- Le 5 septembre 2016, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 août 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,52% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 23 septembre 2016, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 16 septembre 2016 les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 10,49% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 27 septembre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 23 septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,81% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 14 octobre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,31% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 21 octobre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 17 octobre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4,92% du capital et des droits de vote de la Société ;

- Le 5 décembre 2016, la société The Goldman Sachs Group Inc, a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International, qu'elle contrôle, le 28 novembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,20% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 12 décembre 2016, la société The Goldman Sachs Group Inc, a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International, qu'elle contrôle, le 6 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1,60% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 22 décembre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 décembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 6,43% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 13 février 2017, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 7 février 2017 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4,60% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- Le 15 mars 2017, la société MACSF épargne retraite a déclaré avoir franchi à la hausse le 3 mars 2017 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,99% du capital et des droits de vote de la Société.

II. ACTIONNARIAT SALARIE

La Société n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Par conséquent la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, est nulle.

En outre, la Société n'étant liée à aucune société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, nous vous informons de ce que la participation des salariés au capital de telles sociétés au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est également nulle.

En tant que de besoin, nous vous précisons que la Société n'a ni acheté ni vendu d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en vue de leur attribution à des salariés.

III. AUTORISATIONS FINANCIERES

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'existe aucune autorisation ou délégation de compétence consentie au Directoire par l'assemblée générale des actionnaires en vigueur à la date du présent rapport.

PARTIE III FILIALES ET PARTICIPATIONS

I. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a eu aucune filiale au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et n'a contrôlé aucune société.

II. PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

La Société n'a pris, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, (i) le contrôle d'aucune société ni (ii) aucune participation dans des sociétés ayant leur siège social en France.

III. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

La Société n'a aliéné aucune action ni adopté aucune mesure à l'effet de régulariser des participations croisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'ayant pas contrôlé de société au cours de l'exercice clos, il n'a existé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune action d'autocontrôle au sein de la Société.

V. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous rappelons que, dans la mesure où la Société n'a pas possédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital d'un autre société, aucun des membres du Directoire, du Conseil de surveillance, ni aucun actionnaire de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% n'ont conclu, directement ou par personne interposée, de convention visée à l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce.

PARTIE IV MANDATAIRES SOCIAUX

I. LISTE DES MANDATS

Les mandataires sociaux de la Société à la date d'établissement du présent rapport sont:

- Monsieur Pierre-Antoine Capton, Président et membre du Directoire ;
- Monsieur Guillaume Prot, membre du Directoire ;
- Monsieur Pierre Bergé, Président et membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Pierre Lescure, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Xavier Niel, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Matthieu Pigasse, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Andréa Scrosati, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Rodolphe Belmer, membre du Conseil de surveillance ;
- Madame Cécile Cabanis, membre du Conseil de surveillance ; et
- Monsieur Julien Codorniou, membre du Conseil de surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 2 la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, par chacune des personnes ayant occupé des fonctions de membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société durant cette période.

II. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Présentation de la rémunération octroyée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

Nous vous présentons, ci-dessous, les éléments d'information relatifs à la rémunération des dirigeants de la Société, à savoir les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

- Absence de rémunération fixe et remboursement de frais des membres du Directoire :
Au cours de sa séance du 7 avril 2016, le Conseil de surveillance a décidé que les deux membres du Directoire à savoir Monsieur Pierre Antoine Capton et Monsieur Guillaume Prot ne seraient pas rémunérés en tant que mandataires sociaux et en particulier qu'aucun contrat de travail ne serait conclu entre eux et la Société tant qu'un Rapprochement d'Entreprises n'aura pas été réalisé. Toutefois, le Conseil de surveillance a décidé que les frais auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs fonctions leur seraient remboursés.
- Absence de jetons de présence en faveur des membres du Conseil de surveillance :
Nous vous rappelons que, par ses décisions en date du 7 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé que les membres du Conseil de surveillance ne percevraient aucun jeton de présence au titre de leur mandat et ce, jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- Assurance responsabilité civile :
Les membres du Directoire de la Société bénéficient d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des couts, charges, dépenses, pertes ou responsabilités encourues à l'occasion de leurs fonctions au sein de la Société

Compte tenu des éléments qui précèdent, les tableaux relatifs aux éléments de rémunération des dirigeants de la Société dont la présentation est recommandée par le code Afep-Medef n'ont pas été établis au titre de cet exercice.

Enfin, nous vous rappelons en tant que de besoin que, dans la mesure où la Société n'a contrôlé aucune société ni n'était contrôlée par une ou plusieurs sociétés au cours de l'exercice écoulé, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance n'ont reçu aucune rémunération ni aucun avantage de la part de telles sociétés.

2. Vote des actionnaires de la Société sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, nous vous soumettrons des projets de résolution établis par le Conseil de surveillance tendant à approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance à raison de leur mandat.

Ces projets de résolutions feront l'objet d'un rapport du Conseil de surveillance de la Société qui sera joint au présent rapport.

III. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous présentons ci-dessous l'état

récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants ou hauts responsables et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

DATE DE REALISATION DE L'OPERATION	OPERATION VISEE	DIRIGEANT OU HAUT RESPONSABLE CONCERNE
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Pierre-Antoine Capton, via la société Groupe Troisième Œil
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Xavier Niel, via la société NJJ Presse
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Matthieu Pigasse, via la société Les Nouvelles Editions Indépendantes
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Pierre-Antoine Capton, via la société Groupe Troisième Œil
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Xavier Niel, via la société NJJ Presse
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Matthieu Pigasse, via la société Les Nouvelles Editions Indépendantes

PARTIE V INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le cadre de cette partie feront l'objet d'une vérification par la société Mazars SAS, désignée en qualité d'organisme tiers indépendant par décision du président du Directoire en date du 5 avril 2017, conformément aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-2 du Code.

Conformément à la loi, le rapport établi par la société Mazars SAS en sa qualité d'organisme tiers indépendant sera communiqué en même temps que le présent rapport à l'assemblée générale des actionnaires.

Nous vous rappelons, de manière générale, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a poursuivi aucune activité opérationnelle à l'exception de la recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. Notamment, la Société n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice écoulé et n'a fait que recourir à des prestataires extérieurs en vue de la poursuite de son activité de recherche de cibles.

I. INFORMATIONS SOCIALES

1. Emploi

Nous vous rappelons que la Société n'a eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2. Organisation du travail

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun élément n'est à relever au titre de l'organisation du temps de travail au sein de la Société.

3. Relations sociales

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'a pas été nécessaire d'organiser de dialogue social au cours de l'exercice clos.

Par ailleurs, il n'existait au 31 décembre 2016 aucun accord collectif en vigueur au sein de la Société.

4. Santé et sécurité

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun élément n'est à rapporter s'agissant des conditions de santé et de sécurité au travail.

Par ailleurs, aucun accord avec des organisations syndicales ou des représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail n'était conclu au 31 décembre 2016.

Enfin, aucun accident du travail ni aucune maladie professionnelle n'est à déplorer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

5. Formation

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas mis en œuvre, au cours de l'exercice écoulé, de politique particulière en matière de formation.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, qu'aucune heure de formation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

A terme, l'objectif de Mediawan en matière de formation est d'offrir à ses futurs salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances.

6. Egalité de traitement

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas mis en place de mesure particulière en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'insertion des personnes handicapées ou de la lutte contre les discriminations.

S'agissant de la promotion de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de surveillance de la Société, Mediawan entend, à terme, se conformer aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas eu l'occasion de porter d'appréciation sur le respect, dans le cadre de son activité, des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (iii) à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou (iv) à l'abolition effective du travail des enfants.

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Politique générale en matière environnementale

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer des pollutions ou autres risques pour l'environnement, la Société :

- ne s'est pas particulièrement organisée de manière à prendre en compte les questions environnementales et n'a pas suivi de démarche particulière en matière d'évaluation ou de certification environnementale ;
- n'a pas mené d'actions de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement ;
- n'a pas eu l'occasion de consacrer de moyens particuliers à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; et
- n'a passé aucune provision dans ses comptes ni n'a souscrit aucune garantie pour risques en matière d'environnement.

2. Pollution

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer des pollutions environnementales, sonores ou de quelque autre nature que ce soit, la Société :

- n'a pas mis en place de mesures générales ou particulières de prévention, de réduction ou de réparation de rejets de substances dans l'air, l'eau et le sol ; et

- n'a pas pris de mesures de nature à prendre en compte les nuisances sonores ou toute autre forme de pollution.

3. Economie circulaire

3.1. Prévention et gestion des déchets

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer la production de déchets de quelque nature que ce soit, la Société :

- n'a pas mis en place de mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation ou relatives à d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; et
- n'a mené aucune action en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

3.2. Utilisation durable des ressources

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas consommé d'eau et n'a pas eu besoin d'un approvisionnement particulier en eau pour l'exercice de son activité.

Par ailleurs, la Société n'a pas consommé ni utilisé de matières premières et n'a, par conséquent, pas adopté de mesures particulières pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Compte tenu de son activité dédiée à la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la consommation d'énergie par la Société n'appelle pas de commentaires particuliers, de même que le recours par la Société aux énergies renouvelables. Nous vous informons par conséquent qu'aucune mesure particulière n'a été prise pour améliorer l'efficacité énergétique.

Enfin, à l'exception des locaux correspondant au lieu de son siège social, la Société n'a pas utilisé de sols.

3.3. Changement climatique

Compte tenu du fait que la Société n'a eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et que son activité s'est limitée à la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, l'activité de la Société n'a pas généré d'émission de gaz à effet de serre.

Enfin, compte tenu de son activité au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas mis en place de plan en vue de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

3.4. Protection de la biodiversité

Nous vous informons de ce que la Société n'a pas mis en place, au cours de l'exercice écoulé, de mesures en vue de préserver ou développer la biodiversité.

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, l'activité de la Société n'a pas eu d'impact (i) en matière d'emploi et de développement régional et (ii) sur les populations riveraines ou locales.

2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Nous vous informons de ce que la Société n'a entretenu, au cours de l'exercice écoulé, aucune relation de quelque nature que ce soit avec des personnes ou organisations intéressées par l'activité de la Société telles que des associations d'insertion, des établissements d'enseignement, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs et les populations riveraines.

Par ailleurs, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, mis en place aucune action de partenariat ou de mécénat.

3. Sous-traitance et fournisseurs

Compte tenu de ce que la Société n'a pas poursuivi d'activité opérationnelle au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de la recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas eu l'occasion de prendre en compte, dans sa politique d'achat ou de sous-traitance, les enjeux sociaux et environnementaux.

La Société a eu recours aux services de conseils extérieurs en matière juridique, comptable et financière, notamment en vue de la poursuite de son activité de recherche de cibles. La Société dispose également d'un site internet géré par un prestataire extérieur à la Société.

4. Loyauté des pratiques

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas eu l'occasion d'engager d'actions en vue de prévenir la corruption ni mettre en place des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

IV. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUES (SEVESO SEUIL HAUT)

Nous vous informons que la Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (Seveso seuil haut).

PARTIE VI RENSEIGNEMENTS DIVERS

I. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce Les informations sur les délais de paiement à l'égard des fournisseurs se présentent comme suit :

	0 à 31 J	32 à 61 J	62 à 75 J	76 -90 J	+ 90 J
Au 31 décembre 2015	14.105 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Au 31 décembre 2016	31.933 €	229.346 €	0 €	0 €	0 €

II. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société a été constituée le 15 décembre 2015 et a clôturé son premier exercice le 31 décembre 2015. L'exercice clos le 31 décembre 2016 constitue donc le deuxième exercice clos de la Société.

La Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

III. INFORMATION SUR LES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons de ce que la Société n'a eu aucune succursale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de ce que la Société n'a aucune succursale à la date d'établissement du présent rapport.

IV. MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT AINSI QUE LE MONTANT DE CEUX QUI NE LE SONT PAS, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS

Néant.

V. MONTANT DES DEPENSES SOMPTUAIRES ET DES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a été constaté, au titre de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

VI. REINTEGRATIONS DANS LES BENEFICES IMPOSABLES DE CERTAINS FRAIS GENERAUX

Néant.

VII. MONTANT DES PRETS A MOINS DE 2 ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A DES ENTREPRISES PARTENAIRE (L. 511-6, 3 BIS, AL. 2 C. MON. FIN)

Néant.

VIII. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE (ART. L. 462-2, I, AL. 5 C. COM)

Néant.

IX. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT D' ACTIONS

Néant.

X. OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ART. L. 228-11 C. COM)

Néant.

XI. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D' OFFRE PUBLIQUE

1. Structure du capital

Pour des informations concernant la structure du capital de la Société, se reporter à la partie II du présent rapport ci-dessus.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions - clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Les participations significatives dans le capital de la Société sont celles détaillées au 2 du I de la Partie II du présent rapport ci-dessus.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Tant que (i) le rachat des Actions B des actionnaires de la Société ayant voté en défaveur du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant respecté les conditions de rachat prévues par les statuts de la Société jusqu'à la date de rachat à décider par le Directoire (et devant intervenir au plus tard le trentième jour calendaire à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises, et si ce jour est un jour chômé, le jour suivant, soit en l'occurrence, au plus tard le 2 mai 2017) ou (ii) leur conversion, dans l'hypothèse où lesdits actionnaires ne respecteraient plus les conditions de rachat fixées par les statuts de la Société, il existera des Actions B, dont les titulaires disposent des droits et prérogatives spécifiques prévus à l'article 11.3 des statuts de la Société.

Les actionnaires titulaires d'Actions B, à la date d'établissement du présent rapport sont :

- European Stock Picking ;

- Sextant PME FCP ;
- Sextant PEA ;
- Sextant Grand Large ;
- Sextant Autour Du Monde ;
- SOGECAP Sextant PME ;
- Nova 2 ; et
- IRP Auto Flexible 2.

5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions ou à l'exercice des droits de vote

Aux termes d'un contrat de prise ferme conclu entre la Société, NJJ Presse, Groupe 3^e Œil, Les Nouvelles Editions Indépendantes, JP Morgan, Deutsche Bank et Société Générale, les actions de la Société détenues par NJJ Presse, Groupe 3^e Œil et Les Nouvelles Editions Indépendantes ainsi que les actions qu'ils viendront à détenir dans le capital de la Société sont inaliénables. L'inaliénabilité desdites actions sera levée dans les conditions suivantes :

- à hauteur d'un tiers de leurs actions, à compter du jour suivant le jour de bourse au terme duquel le cours moyen journalier des actions de la Société sur 20 jours de bourse (non nécessairement consécutifs) pris dans les trente (30) derniers jours de bourse consécutifs aura atteint au moins la somme de douze (12) euros ;
- à hauteur d'un tiers de leurs actions, à compter du jour suivant le jour de bourse au terme duquel le cours moyen journalier des actions de la Société sur 20 jours de bourse (non nécessairement consécutifs) pris dans les trente (30) derniers jours de bourse consécutifs postérieurs à la première date d'anniversaire de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises aura atteint au moins la somme de treize (13) euros ; et
- à hauteur du reste de leurs actions dont l'inaliénabilité n'aura pas encore été levée, à la troisième date d'anniversaire de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises,

étant précisé que l'inaliénabilité affectant lesdites actions pourra être levée avant la survenance des événements indiqués ci-dessus (i) sur accord préalable écrit de JP Morgan, Deutsche Bank et Société Générale ou (ii) en cas de cession consentie par NJJ Presse, Groupe 3^e Œil et Les Nouvelles Editions Indépendantes à une entité contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, pour autant que ladite entité souscrive le même engagement d'inaliénabilité que son auteur.

7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

7.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance.

La durée des fonctions des membres du Directoire est de trois (3) ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur et celles prévues par les présents statuts.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire ou par le Conseil de surveillance.

En cas de vacance d'un siège de membre du Directoire, le Conseil de surveillance doit décider, dans le délai de deux (2) mois, de pourvoir le siège vacant ou de modifier le nombre de sièges qu'il a antérieurement fixé. Le Conseil de surveillance est tenu toutefois de pourvoir dans le délai de deux (2) mois tout siège dont la vacance ferait tomber le nombre des membres du Directoire à moins de deux (2) membres.

En cas de nomination d'un membre du Directoire à titre provisoire, ce nouveau membre est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre concerné est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire la plus proche.

7.2. Règles applicables à la modification des statuts de la Société

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale extraordinaire réunissant l'ensemble des actionnaires de la Société est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve, le cas échéant, de l'approbation des modifications par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'Actions de la catégorie dont il est envisagé de modifier les droits dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts, à savoir notamment sur décision de l'assemblée spéciale considérée prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires titulaires des Actions de la catégorie concernée présents ou représentés. Il est précisé qu'une assemblée spéciale réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le tiers des Actions de la catégorie concernée ayant le droit de vote et que celle réunie sur deuxième convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des Actions de la catégorie concernée ayant le droit de vote.

Par exception à ce qui précède et conformément à la loi, l'assemblée générale extraordinaire ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, modifier les statuts dans le sens d'une augmentation des engagements des actionnaires, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits, et sous réserve, le cas échéant, de l'approbation des modifications par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires des Actions de la catégorie dont il est envisagé de modifier les droits dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts de la Société.

8. **Pouvoirs du Directoire, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions**

Se reporter à la section III de de partie II ci-dessus.

9. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

PARTIE VII CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons de ce que, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce suivantes ont été conclues après avoir été préalablement approuvées par le Conseil de Surveillance de la Société :

- Pacte d'actionnaires conclu entre les Nouvelles Editions Indépendantes SAS, NJJ Presse SAS et Groupe Troisième Œil SAS en présence de la Société et de Monsieur Pierre-Antoine Capton ; et
- Convention de dépôt portant sur le produit brut des ABSAR B jusqu'à la date de réalisation juridique et effective du Rapprochement d'Entreprises conclue entre Société Générale, la Société et Madame Cécile Cabanis.

Ces conventions vous seront détaillées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées établi par les commissaires aux comptes de la Société.

PARTIE VIII PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit une perte d'un montant de (638.909) euros, au compte "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant de (11.556) euros à (650.465) euros.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice vous sera communiqué ou mis à votre disposition au siège social de la Société.

oOo

Nous vous remercions de votre confiance et nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires que vous jugerez utiles.

Le Directoire.

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNES	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice*					
Capital social	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	39.000	312.808
Nombre d'actions	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	39.000	31.280.815
Opérations et résultats*					
Chiffres d'affaires hors taxes	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(8.000)	(626.854)
Impôts sur les bénéfices	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(11.556)	(638.909)
Résultat distribué	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(0,30)	(0,02)
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(0,30)	(0,02)
Dividendes distribués	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Personnel					
Effectif moyen de salariés	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0

* Chiffres de la rubrique arrondis à l'entier le plus proche.

ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

NOM ET PRENOM USUEL	DATE DE NOMINATION	DATE D'EXPIRATION DES FONCTIONS	MANDAT AU SEIN DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	SOCIETES OU ENTITES CONCERNEES	MANDATS ET/OU FONCTIONS EXERCEES
Monsieur Pierre-Antoine Capton	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Président et membre du Directoire	Groupe Troisième Œil SARL Troisième Œil Story SAS Troisième Œil Productions SARL Hide Park SARL Aniva SCI Wannabe SAS Capsub SAS TopCo1 SAS TopCo2 SAS	Gérant Président Gérant Gérant Gérant Président Directeur général Président Président

<p>Monsieur Guillaume Prot</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017</p>	<p>Membre du Directoire</p>	<p>Hôtel Bord du Rhône SAS Hôtel Hermitage SAS Oreboi SAS Turenne Capital Partenaires GBD Media SARL Georges Brière SA Kourou SAS NetMediaEurope SAS</p>	<p>Président Président Président Membre du conseil de surveillance Gérant Administrateur Président Président</p>
---	---------------------	--	-----------------------------	--	--

<p>Monsieur Pierre Bergé</p>	<p>10 décembre 2015</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Président et membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Comité Cocteau Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent Association Sidaction Association ANDAM Société Editrice du Monde SA Institut Français de la Mode Pierre Bergé et Associés Maison Zola - Musée Dreyfus Amis du Festival d'Automne à Paris UFAC Le Nouvel Observateur du Monde SA</p>	<p>Président Président Président Président Président du conseil de surveillance Président Président Président Président Président Président du conseil de surveillance</p>
-------------------------------------	-------------------------	--	---	--	--

<p>Monsieur Pierre Lescure</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Vice-président et membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Annarose Productions EURL Le Festival de Cannes Molotov SAS Audionammix SA Société de la rue du Louvre SA Pierre Lescure Conseils SAS Distribuidora de Televisión Digital (DTS) SA Prisa Television SAU Kudelski SA</p>	<p>Gérant Président Président et membre du conseil d'administration Administrateur Président du conseil de surveillance Président Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Administrateur</p>
---------------------------------------	---------------------	--	--	--	--

Monsieur Xavier Niel	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Membre du Conseil de surveillance	Elysées Capital	Gérant
				Sons HoldCo SAS	Président
				Société Editrice du Monde SA	Membre du conseil de surveillance
				SE 51 SAS	Président
				Invest SB SAS	Président
				NJJ holding SAS	Président
				NJJ Capital SAS	Président
				NJJ Immobilier SAS	Président
				NJJ Market SAS	Président
				NJJ Suisse Acquisition SAS	Président
				NJJ Indian Ocean SAS	Président
				NJJ Investco SAS	Président
				NJJ Innovation SAS	Président
				NJJ Exclusive SAS	Président
NJJ Strategy SAS	Président				
NJJ Animation	Président				
NJJ Invest tél. SAS	Président				

				NJJ Presse SAS	Président
				NJJ Telecom SAS	Président
				NJJ North Atlantic SAS	Président
				NJJ Entertainment SAS	Président
				NJJ Project One SAS	Président
				NJJ Project Three SAS	Président
				NJJ Capital Monaco Acquisition SAS	Président
				Kima Ventures SAS	Président
				Station F SAS	Président
				Proper SAS	Président
				IT Solutions Factory SAS	Président
				Société d'Extension de la Halle Freyssinet SAS	Président
				Iliad SA	Directeur général délégué
				Freebox SAS	Président
				Le Nouvel Observateur du Monde SA	Membre du conseil de surveillance
				SCI Ibis Place des Vosges	Gérant

				OH4S SNC	Gérant
				Matterhorn GPH SAS	Président
				Blackpills SA	Président du conseil de surveillance
				Monaco Telecom	Membre du conseil
				Telecom Comores Holding	Membre du conseil

<p>Monsieur Matthieu Pigasse</p>	<p>10 décembre 2015</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Les Nouvelles Editions Indépendantes SAS Compagnie Financière Lazard Frères SAS Lazard Frères SAS Les Editions Indépendantes SA Groupe Lucien Barrière SAS Derichebourg SA Société Editrice du Monde SA Théâtre Musical De Paris Le Nouvel Observateur du Monde SA Novapress SA Nova Productions SA Lazard Group LLC LFCM Holdings LLC</p>	<p>Président Directeur général délégué Directeur général délégué Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil de surveillance Vice-président Membre du conseil de surveillance Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration Managing Director Member</p>
---	-------------------------	--	--	---	--

				BSKYB	Membre du conseil d'administration
--	--	--	--	-------	------------------------------------

Monsieur Rodolphe Belmer	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Eutelsat SA France Télévisions	Directeur général Président du comité d'orientation stratégique
Monsieur Andrea Scrosati	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Sky Italia Auditel Nuova Societa Televisiva Italiana Vision Distribution SpA, Rome	Vice-Président Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration Président du conseil d'administration
Madame Cécile Cabanis	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Danone SA Michel et Augustin Danone CIS Holding BV Danone Wawe Public Benefit Corporation Schneider Electric SE Société Editrice du Monde SA	Directeur financier (<i>Chief Financial Officer</i>), membre du comité exécutif Membre du conseil d'administration Managing Director Director Membre du conseil d'administration Président du comité d'audit Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Julien Codorniou	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Les Editions Indépendantes SA Société Editrice du Monde SA Felix Capital	Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance <i>Advisor</i>
--------------------------------------	--------------	--	--------------------------------------	--	--

oOo